

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
14 février 2017  
Français  
Original : russe

---

**Lettre datée du 10 février 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information publiés par le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne entre le 7 et le 10 février 2017 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

*(Signé)* V. Churkin



**Annexe à la lettre datée du 10 février 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Bulletin humanitaire du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (7 février 2017)**

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne par la Fédération de Russie**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes a conduit à Alep, dans le quartier de Bani Zeïd, à la mosquée du quartier de Dahret Aouad et dans les écoles du vieux quartier d'Alep, du quartier de Salaheddin et du quartier sud de la Nouvelle Alep, cinq opérations humanitaires qui ont permis de distribuer 3,3 tonnes de pain à la population civile.

En 24 heures, 2 500 personnes ont bénéficié d'une aide humanitaire.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne par d'autres gouvernements ou par des organisations internationales**

Au cours des dernières 24 heures, aucune opération humanitaire n'a été conduite par des gouvernements étrangers ou des organisations internationales sur le territoire de la République arabe syrienne.

## **Bulletin d'information du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (8 février 2017)**

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, trois accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Qeïsa, de Qasmiyé et d'Ouatiyé (province de Damas).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 1 206.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités, conformément à l'accord conclu le 27 février 2016, s'est maintenu à 109.

En 24 heures, les forces gouvernementales ont repris le contrôle de 48 kilomètres carrés de territoire, portant la superficie totale libérée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 1 295,1 kilomètres carrés.

Le nombre de localités libérées de l'emprise des groupes armés affiliés à l'organisation terroriste internationale État islamique d'Iraq et du Levant par les forces gouvernementales syriennes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 est passé à 37.

### **Respect de la cessation des hostilités**

Le 30 décembre 2016 à minuit, un cessez-le-feu est entré en vigueur, conformément à l'accord commun sur le règlement global du conflit syrien.

Le nombre de groupes d'opposition armés ayant adhéré au cessez-le-feu s'est maintenu à 64.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé quatre violations, dans les provinces de Lattaquié (3) et de Damas (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 11 violations, dans les provinces de Damas (5), d'Edleb (4) et de Homs (2).

L'enquête menée par le bureau russe n'a pas permis de confirmer les 11 violations du cessez-le-feu susmentionnées.

## **Bulletin humanitaire du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (8 février 2017)**

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne par la Fédération de Russie**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes a conduit neuf opérations humanitaires, à Alep (6) et dans les localités de Tell Kalakh (1) (province de Homs), de Jneïné (1) (province de Soueïda) et de Zabdin (1) (province de Damas).

À Alep, 3,8 tonnes de pain ont été distribuées à la population civile, dans les quartiers de Cheik Maqsoud et de Neïrab, et dans les écoles des quartiers de Karm el-Jazamati, de Salihin, d'Azamiyé et de Khaldiyé.

Mille trois cents colis alimentaires ont été distribués aux habitants des localités de Tell Kalakh (province de Homs), de Jneïné (province de Soueïda) et de Zabdin (province de Damas).

En 24 heures, 9 tonnes d'aide humanitaire au total ont été distribuées à 4 100 personnes.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne par d'autres gouvernements ou par des organisations internationales**

Des avions russes ont parachuté, dans les environs de Deïr el-Zor, 20,6 tonnes d'aide humanitaire (vivres) reçues de l'Organisation des Nations Unies par les autorités syriennes.

## **Bulletin d'information du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (9 février 2017)**

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, six accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Chafouniyé, de Harasta el-Qantara, de Bzeïné (province de Damas), d'Aoueïné, d'Achariné et de Biré (province de Hama).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 1 212.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités, conformément à l'accord conclu le 27 février 2016, est passé à 110.

En 24 heures, les forces gouvernementales ont repris le contrôle de 41,6 kilomètres carrés de territoire, portant la superficie totale libérée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 1 336,7 kilomètres carrés.

Le nombre de localités libérées de l'emprise des groupes armés affiliés à l'organisation terroriste internationale État islamique d'Iraq et du Levant par les forces gouvernementales syriennes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 est passé à 40.

### **Respect de la cessation des hostilités**

Le 30 décembre 2016 à minuit, un cessez-le-feu est entré en vigueur, conformément à l'accord commun sur le règlement global du conflit syrien.

Le nombre de groupes d'opposition armés ayant adhéré au cessez-le-feu s'est maintenu à 64.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé sept violations dans la province de Lattaquié.

Le bureau turc a quant à lui recensé cinq violations, dans les provinces d'Alep (2), d'Edleb (2) et de Homs (1).

L'enquête menée par le bureau russe n'a pas permis de confirmer les cinq violations du cessez-le-feu susmentionnées.

## **Bulletin humanitaire du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (9 février 2017)**

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne par la Fédération de Russie**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes a conduit huit opérations humanitaires, à Alep (6) et dans les localités de Mleïha (1) (province de Damas) et d'Aramou (1) (province de Lattaquié).

À Alep, 3,74 tonnes de pain ont été distribuées à la population civile dans les quartiers de Cheik Taha, de Qadi Askar et de Cheik Maqsoud, dans l'école du quartier Sukkari, à la mosquée du quartier de Hamdaniyé-4 et sur la place de l'hôpital Dar el-Chifaa, dans le quartier de Chiaar.

Quatre cents colis alimentaires ont été distribués aux habitants des localités du sous-district de Mleïha (province de Damas).

Cent sacs à dos contenant des cadeaux et des fournitures scolaires ont été distribués aux enfants de l'école Hassan Iskander, à Aramou (province de Lattaquié).

En 24 heures, 5,44 tonnes d'aide humanitaire au total ont été distribuées à 3 900 personnes.

### **Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne par d'autres gouvernements ou par des organisations internationales**

Des avions russes ont parachuté, dans les environs de Deïr el-Zor, 20,6 tonnes d'aide humanitaire (vivres) reçues de l'Organisation des Nations Unies par les autorités syriennes.

## **Bulletin d'information du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (10 février 2017)**

### **Réconciliation des parties belligérantes**

Au cours des dernières 24 heures, 10 accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Mayer, de Maarrasset el-Khan (province d'Alep), de Mdeïra, de Misraba, de Jarba (province de Damas) et de Ram el-Anz (province de Homs).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 1 222.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités, conformément à l'accord conclu le 27 février 2016, s'est maintenu à 110.

En 24 heures, les forces gouvernementales ont repris le contrôle de 20,5 kilomètres carrés de territoire, portant la superficie totale libérée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 1 357,2 kilomètres carrés.

Le nombre de localités libérées de l'emprise des groupes armés affiliés à l'organisation terroriste internationale État islamique d'Iraq et du Levant par les forces gouvernementales syriennes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 est passé à 41.

### **Respect de la cessation des hostilités**

Le 30 décembre 2016 à minuit, un cessez-le-feu est entré en vigueur, conformément à l'accord commun sur le règlement global du conflit syrien.

Le nombre de groupes d'opposition armés ayant adhéré au cessez-le-feu s'est maintenu à 64.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 10 violations, dans les provinces de Lattaquié (8) et de Hama (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé huit violations, dans les provinces de Damas (3), d'Alep (3) et d'Edleb (2).

L'enquête menée par le bureau russe n'a pas permis de confirmer les huit violations du cessez-le-feu susmentionnées.